

Organisation de la formation :

- Formation théorique : de 7 à 28 heures en face à face pédagogique au CFPPA
- Vérification des connaissances en fin de formation pour les primo accédants

Contenu :

- Réglementation liée aux produits phytopharmaceutiques
- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques
- Vérification des connaissances (1 heure)

Organisation de la formation :

Certiphyto	1 ^{ère} demande	QCM	Renouvellement
Conseil	4 jours + QCM	25/30	2 jours
VPP	3 jours + QCM	20/30	1 jour
VPGP	3 jours + QCM	20/30	1 jour
Décideur soumis à agrément	3 jours + QCM	20/30	1 jour
Décideur non soumis à agrément	2 jours + QCM	15/30	1 jour
Opérateur	2 jours + QCM	12/20	1 jour

Cout de la formation :

- 125 euros (Etablissement non assujetti à la TVA) par jour et par personne
- 50 euros par QCM
- Groupe de 10 à 15 personnes 1100 euros par jour

Contact :

CFPPA de la Dordogne : Natacha DUMAS

natacha.dumas@educagri.fr

Tel : 05 53 02 61 30